- Délibération certifiée exécutoire
- Par sa présentation en Préfecture le 23 JUIL. 2024
- Par sa publication sur le site internet le 23 JUIL. 2024

Feuillet N°

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2024

Le jeudi 18 juillet 2024 à 18h00, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 11 juillet 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
52	5	9	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. EDET (suppléant de M. VAILLOUD), Mme EMIN, M. FOUILLAND, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. GERVASONI, M. ISSARTEL, M. MILLET, M. TORRION.

Absents : M. AKHLAFA, M. BORGEOT, M. DUPONT Jean-François, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : M. HARMEL (pouvoir à M. PERRAUD), Mme RAVET (pouvoir à Mme COMUZZI), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), Mme COLLET (pouvoir à M. Noël DUPONT), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à M. COMTET).

==========

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Noël DUPONT, Secrétaire de séance.

Feuillet N°

Aide à l'immobilier d'entreprise : modification du régime d'aide

Rapporteur : M. PERRAUD

Depuis 2016, HBA a instauré, en partenariat étroit avec le Département de l'Ain qui instruisait et finançait, une mesure de soutien de l'investissement immobilier des entreprises du territoire.

Le dispositif a été revu par délibération du 11 juillet 2023, HBA intervient désormais financièrement à parité avec le Département de l'Ain.

HBA souhaite apporter quelques modifications concernant les critères d'éligibilités par un avenant à la convention.

Il est proposé :

- d'élargir la maitrise d'ouvrage des travaux à toute autre société de portage des investissements immobiliers (société civile immobilière, SARL à vocation immobilière, SAS à vocation immobilière...) dont le lien capitalistique avec l'entreprise d'exploitation est clairement établi,
- de spécifier que les dépenses considérées comme éligibles concernent les frais de construction ou d'extension ou d'achat-rénovation,
- de déclarer inéligible les frais de rénovation simple et d'entretien d'un bâtiment, les systèmes de vidéoprotection ainsi que les frais d'achat et d'installation de panneaux photovoltaïques,

HBA et le Département avaient décidé d'allouer une enveloppe financière de 225 000€ au dispositif, soit 112 500€ chacun.

Au vu des demandes affluentes sur le territoire, cette enveloppe n'est pas suffisante. Afin d'aider un plus grand nombre d'entreprises, il est proposé d'augmenter l'enveloppe à 375 000€, selon accord avec le Département. Cette nouvelle enveloppe permettrait à HBA de participer à hauteur de 5 dossiers par an.

Le Conseil d'agglomération,
Par 63 voix pour, M. DEGUERRY ne prend pas part au vote.

- APPROUVE les modifications du régime d'aide.

- AUTORISE le Président à signer l'avenant de la convention.

Fait à Oyonnax, le 22 juillet 2024.

Le Président,

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION CS 80502 F-01117 OYONNAX CEDEX

Feuillet N°

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Aide à l'immobilier d'entreprise : modification du régime d'aide.

Date de décision: 18/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 23/07/2024

Numéro de l'acte : 18072024_202491

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240718-18072024_202491-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4
Finances locales
Interventions economiques

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 3-Aide-immo-entreprise.pdf (99_DE-001-200042935-20240718-18072024_202491-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°3.pdf (21_RP-001-200042935-20240718-18072024_202491-DE-1-1_2.pdf)
modification régime d'aides